

Webinaire 21/12/2021 - Wowo

Covid-19

**Comment s'adapter face à
cette crise et comment
relancer mon activité?**



Orateur

Daniel Binamé

daniel.biname@partena.be

Development and Partnerships Manager

<https://www.partena-professional.be/fr/dossiers/coronavirus-partena-professional-plus-que-jamais-vos-cotes>

Entreprendre avec les entrepreneurs

Nous offrons aux **starters** et aux **indépendants** l'accès à un solide **réseau de partenaires** de confiance.

Aux **professions libérales**, nous fournissons les bons **conseils** pour **protéger leurs revenus**.

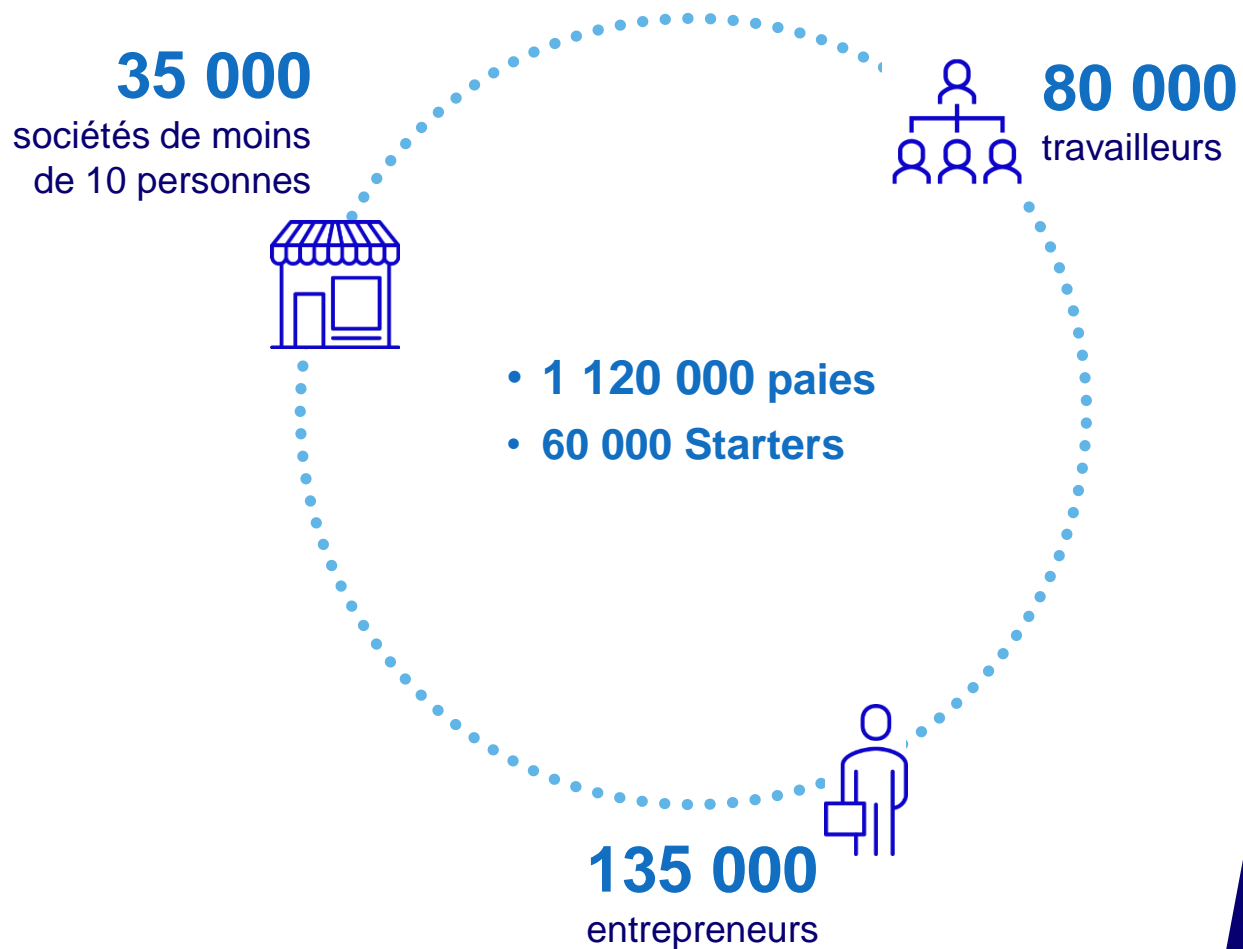
Nous proposons un plan de **croissance des ressources humaines** aux **petites et moyennes entreprises** qui ambitionnent de **se développer**.

Nous gérons efficacement le **salaire** des nombreux employés des **grandes entreprises**.

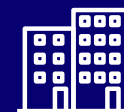
À votre rythme, mais toujours avec une longueur d'avance.



Qui sommes-nous ?



Partena Professional en chiffres



32 agences



1.800 collaborateurs

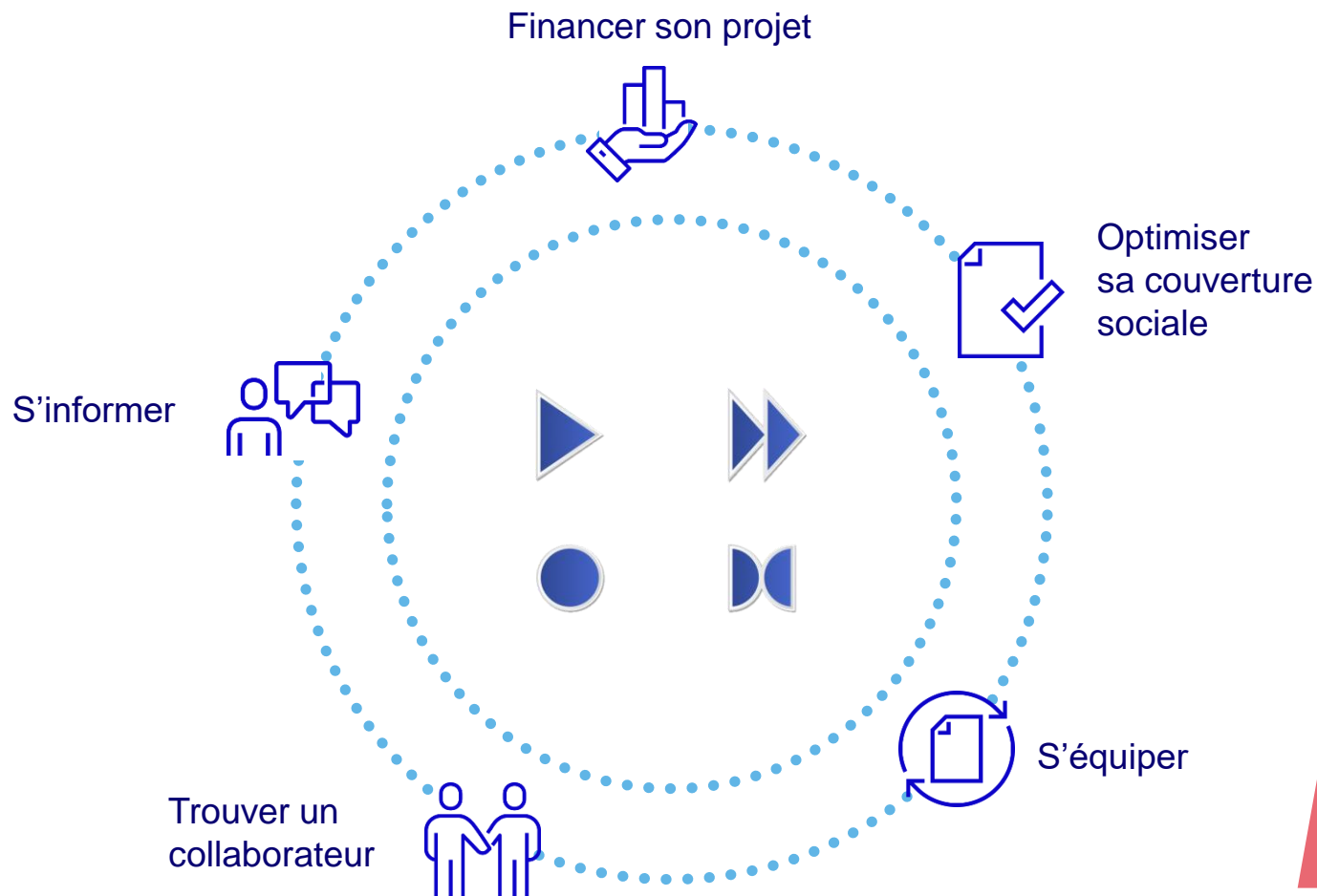
80

80 ans d'expérience



195.000.000 euros de CA

Solution “tout-en-un” pour développer votre business



- **Nos métiers de base**
 - Guichet d'entreprises
 - Caisse d'assurances sociales
 - Secrétariat social
- Un large éventail d'**expertises** et de **services complémentaires**
- Un vaste **réseau de partenaires**

Résultat : l'assurance de pouvoir entreprendre sans crainte et la certitude :

- d'être toujours en ordre dans votre administration
- de prendre les bonnes décisions
- d'être bien protégé

Sur quels sujets l'Accountant Desk peut-il vous aider ?

- Questions diverses concernant les dossiers des clients
- Suivi de questions plus complexes en collaboration avec des experts
- Aperçu des aides liées à la Covid-19
- Application des « Réductions des cotisations de sécurité sociale 2020 »
- Exonération des cotisations de sécurité sociale
- Report de paiement
- Etc.

Comment joindre l'Accountant Desk ?

L'Accountant Desk est accessible à tous les comptables ayant leur propre dossier ou au moins un dossier client chez Partena Professional.

Adresse e-mail: accountantdesk@partena.be

Téléphone : 078 78 78 21

J'ai une question →

Covid-19 :
s'adapter face à la crise sanitaire

Plan de la présentation

- ✓ Introduction
- ✓ 4 mesures gouvernementales concernant vos cotisations sociales trimestrielles
- ✓ Aides régionales
- ✓ Et si mon entreprise emploie du personnel. A quoi penser plus spécifiquement?
- ✓ Et mes obligations fiscales?
- ✓ Autres mesures
- ✓ Conclusions

Quelles sont les mesures mises en place ?


1. La demande de diminution

2. Le report de paiement


3. Les droits passerelle

4. La demande de dispense


La réduction des cotisations sociales

Quoi	Revenus actuels inférieurs à la base de calcul provisoire des cotisations sociales 2020
Qui	Toutes les catégories de travailleurs indépendants (principal, complémentaire, pensionné,...).
Comment	<u>En ligne sur le site de Partena Professional</u>
Infos	Démontrer que votre activité subit les conséquences négatives du coronavirus et que vos revenus professionnels estimés sont inférieurs à l'un des seuils légaux.
	Pensez à adapter le montant lorsque vos revenus augmentent


Report de paiement

Quoi	<ul style="list-style-type: none">• 4 trimestres de 2020• Les cotisations de régularisation de l'année 2018
Qui	Toutes les catégories de travailleurs indépendants (principal, complémentaire, pensionné,...).
Quand	Avant le 15 décembre 2020
Comment	<u>Cliquez ici pour accéder au formulaire de demande</u>
Infos	<p>Paiement reporté d'1 an</p> <ul style="list-style-type: none">• 1T2020 & Régul 2018 → 31/03/2021 ald 31/03/2020• 2T2020 & Régul 2018 → 30/06/2021 ald 30/06/2020• 3T2020 & Régul 2018 → 30/09/2021 ald 30/09/2020• 4T2020 & Régul 2018 → 15/12/2021 ald 31/12/2020
	<p>Important besoin en trésorerie pendant l'année 2021.</p> <p><i>Exemple au 31/03/2021 sont à payer les cotisations</i></p> <ul style="list-style-type: none">• 1T2021 + report 1T2020 + Régul 2018


Dispense de cotisations sociales

Quoi	<ul style="list-style-type: none">• Cotisations provisoires de l'année 2020• Cotisations de régularisation de l'année 2018
Qui	Indépendants à titre principal, en ce compris les starters, les conjoints aidants maxi statut.
Comment	En ligne : <u>via le formulaire de dispense à votre disposition sur notre site web.</u>
Infos	A titre exceptionnel la demande peut être envoyée par courrier ou par courrier électronique.
	Ne sera pas pris en compte pour votre pension

Le droit passerelle en cas d'interruption de l'activité


<p>Quoi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • complet • partiel <p>Double paiement de la prestation financière de la mesure temporaire de crise de droit passerelle (volet interruption forcée) pour les mois d'octobre et décembre 2020</p>
<p>Qui</p>	<p>Complet : Indépendants à titre principal, en ce compris les starters, les conjoints aidants maxi statut, les indépendants à titre complémentaire, les étudiants-indépendants, pensionnés actifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Activité limitée ou interdite dans le cadre des mesures sanitaires ➔ Interruption forcée d'au moins 7 jours ➔ Secteurs d'activité bien défini <p>Partiel Indépendant à titre principal et complémentaire, l'étudiant indépendant et les pensionnés actifs (basé sur le revenu de référence en N-3)</p>
<p>Quand</p>	<p>Interruption totale pour la période de juillet à décembre 2020</p>
<p>Comment</p>	<p>En ligne – cliquez ici</p>
<p></p>	<p>Imposé comme un revenu</p>

Le droit passerelle de soutien à la reprise


Quoi	Revenu octroyé à partir du mois de juin 2020 aux indépendants qui ont été contraints d'interrompre leur activité par les mesures de fermeture imposées par le gouvernement ET qui sont autorisé à reprendre leur activité
Qui	Indépendants à titre principal Démontrer une perte de chiffre d'affaires d'au moins 10% le trimestre qui précède le mois concerné par la demande par rapport au même trimestre 2019
Quand	Activités étaient interdites ou limitées en date du 3/05/2020 Juillet à décembre 2020
Comment	<u>via notre formulaire ligne.</u>
	Imposé comme un revenu

Le droit passerelle classique – 3^{ème} pilier

Si vous n'êtes pas (ou plus) couvert par les mesures temporaires de crise susmentionnées, vous pouvez, le cas échéant, faire appel au droit passerelle classique (troisième pilier - événement ayant un impact économique).

Quoi	Si mise en quarantaine, fermeture de l'école ou de la crèche et que votre activité est complètement interrompue pendant au moins 7 jours civils. Interruption de l'activité pour d'autres raisons liées à la crise du COVID-19 et qui ne sont pas couvertes par les situations précédentes.
Qui	Indépendants à titre principal Démontrer une perte de chiffre d'affaires d'au moins 10% le trimestre qui précède le mois concerné par la demande par rapport au même trimestre 2019
Quand	A partir du 01/09/2020
Comment	<u>Pour introduire votre demande, cliquez ici pour télécharger le formulaire de demande</u>
	Imposé comme un revenu

L'allocation parentale temporaire pour les indépendants

Quoi	Allocation
Qui	Les indépendants qui ont repris ou qui poursuivent leurs activités mais qui les ont réduites pour s'occuper de leurs enfants (pour les mois de mai jusqu'en septembre 2020). Il s'agit d'enfants de moins de 12 ans ou d'enfants atteints d'un handicap.
Quand	Du 01/07/2020 au 30/09/2020 Demande à introduire avant le 31/12/2020
Comment	<u>Pour introduire votre demande, cliquez ici pour télécharger le formulaire de demande</u>
	Pas cumulable avec le droit passerelle

A quelle date la cotisation sociétaire doit-elle être payée?

Cotisations sociétaires

La société est tenue de payer chaque année une cotisation à charge des sociétés (347,50 euros ou 868 euros en fonction du montant total du bilan de l'avant-dernier exercice clôturé).

→ Normalement l'échéance est le 30/06

→ A la suite de la crise sanitaire liée au Coronavirus, la date d'échéance du paiement a été reportée au **31/12/2020**

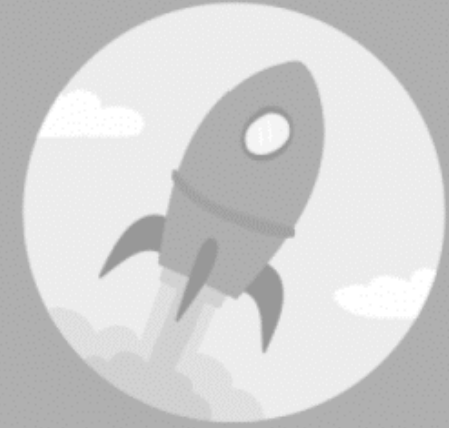
Rem.: aucune demande de report de paiement à introduire = automatique

Autres aides

CPAS



**Indemnité
d'incapacité de
travail (minimum
8 jours)**



QUI A DROIT
A UNE
AIDE SOCIALE ?

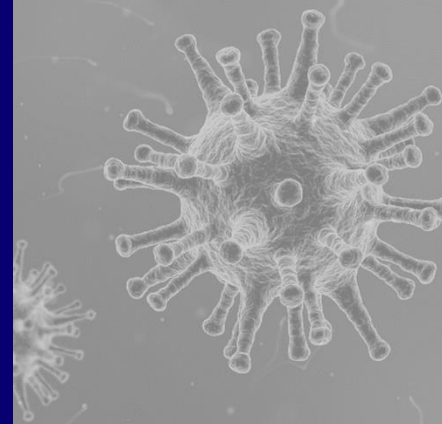
Toute personne
reconnue par le CPAS
comme étant en état
de besoin après une
analyse individuelle



En ces temps difficiles,
vous n'est pas seul(e),
des solutions existent.

Contactez le CPAS de
votre commune !

**Soutien
moral
0800 20 118**



**Prêt
d'honneur**



Séances gratuites chez un psychologue

Les indépendants touchés par la crise du Covid-19 et les mesures sanitaires pourront bénéficier de 8 séances totalement remboursées auprès d'un psychologue clinicien.

Un budget de 11 millions d'euros a été dégagé à cet effet et la mesure sera valable tout au long de 2021.

Une convention INAMI définissant les modalités pratiques de cette intervention est en cours d'élaboration...

La crise du coronavirus COVID-19 touche particulièrement les entrepreneurs.

Mesures d'aides vers lesquelles vous pouvez vous tourner

Aides régionales

- ✓ Région Wallonne
- ✓ Région Bruxelloise
- ✓ Région Flamande

Quelles sont les aides régionales ?

<p>Indemnité 4 : Indemnité octroyée en fonction du nombre d'ETP</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0 5.000€ • 1-9 10.000€ • 10<50 20.000€ • 50+ 40.000€ 	<p>La demande doit être introduite avant le 15/12/2020</p> <p>https://indemnitecovid.wallonie.be/#/Help4</p> <p>Liste des secteurs concernés</p>
<p>Indemnité 5 : Horeca, sports & parcs d'attraction. Indemnité octroyée en fonction du nombre d'ETP</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0 3.000€ • 1-4 5.000€ • 5-9 7.000€ • 10+ 9.000€ 	<p>La demande doit être introduite avant le 15/12/2020</p> <p>https://indemnitecovid.wallonie.be/#/Help5</p>
<p>Indemnité 6 (26/11) pour les entreprises et indépendants fermés depuis le 2 novembre et mesures de soutien aux ASBL</p>	<p>La demande ne peut pas encore être introduite</p>
<p>Ré-Action programme d'accompagnement Services gratuits pour surmonter un risque de faillite</p>	<p>https://www.1890.be/solution/un-accompagnement-pour-aider-les-micro-entreprises-en-difficulte</p> <p>https://www.sogepa.be/fr/re-action/soutien-tpe-petites-entreprises</p>
<p>1890</p>	<p>https://www.1890.be</p>
<p>Prêt Ricochet, prêt avantageux pour vos aider à passer le cap.</p>	<p>https://www.1890.be/solution/un-pret-a-taux-avantageux-pour-aider-votre-entreprise-a-passer-le-cap</p>



Quelles sont les aides régionales ?



Prime Covid pour le secteur événementiel, toute l'info ici.	Avant le 04/12/2020 Demander la prime
Prime Covid pour le bars, cafés & restaurants, toute l'info ici.	Avant le 04/12/2020 Demander la prime
Prêt d'urgence St'Art pour le secteur culturel et créatif. Montant de 20.000 à 100.000 €, taux d'intérêts fixe de 2%, durée 48 mois.	Demande de prêt Disponible jusqu'au 31/03/2021

Quelles sont les aides régionales ?



Prêt Horeca, plus d'info ici	Demande à introduire par mail
Prêt Recover <ul style="list-style-type: none"> • Max 15.000^E • Sur 3 ans • Taux fixe 1,75% Plus d'info ici	Demande à introduire par mail
Prêt Proxi. Epargne privée pour le financement des PME Plus d'info ici	Demande de prêt
Centre pour entreprises en difficultés	https://www.beci.be/service/centre-des-entreprises-en-difficulte/#contact
Accompagnement d'urgence pour les entreprises en difficultés. Plus d'info ici	
1819.brussels	https://1819.brussels/blog/coronavirus-et-entreprises-les-faq-en-un-coup-doeil

Quelles sont les aides régionales ?



Vlaams besscheringsmechanisme (omzetsdaling in de periode augustus-september 2020) Meer info hier	Aanvraag mogelijk vanaf 16/11/2020
Nieuw Vlaams besscheringsmechanisme. Meer info hier	Aanvraag mogelijk vanaf 16/11/2020
Steunmaatregelen door steden en gemeenten Meer info hier	
Bereken je financieringsnood	

Quelles sont les aides régionales ?



Herstel cultuurkrediet tot 01/12/2020!!! Meer info hier	Aanvraag
Herstelkrediet corona voor de sociale economie tot 01/12/2021 Meer info hier	Aanvraag
Aanpassingspremier voor maatwerkbedrijven en -afdelingen tot 31/12/2020 Meer info hier	Aanvraag
Steun toeristische sector Meer info hier	
VLAIO tips voor heropstart	https://www.vlaio.be/nl/begeleiding-advies/heropstart-na-corona/tips-voor-een-veilig-heropstart/8-vuistregels-voor-geslaagd

La crise du coronavirus COVID-19 touche particulièrement les entrepreneurs.

Mesures d'aides vers lesquelles vous pouvez vous tourner

Qu'en est-il de mes obligations fiscales?

Certains délais sont accordés par le SPF Finances

Mesures de soutien COVID-19 → 31/12/2020

- Précompte professionnel
- TVA
- Impôt des personnes physiques
- Impôt des sociétés
- Impôt des personnes morales

Mesures octroyées :

- Plan de paiement
- Exonération des intérêts de retards
- Remise des amendes pour non-paiement

La crise du coronavirus COVID-19 touche particulièrement les entrepreneurs.

**Mesures d'aides vers
lesquelles vous pouvez
vous tourner**

**Et si mon entreprise
emploie du personnel.**

A quoi penser plus spécifiquement?

Chômage temporaire Corona

L'assouplissement entre en vigueur le 1er octobre 2020 et durera jusqu'au 31 mars 2021, avec possibilité de prolongation.

Dans la pratique, l'assouplissement commencera au mois de novembre, étant donné que le mois d'octobre a déjà été traité dans l'administration salariale.

La rétroactivité « théorique » jusqu'au 1er octobre devrait permettre à l'ONEm de débloquer certains dossiers, par exemple ceux pour lesquels du chômage « Corona » assoupli a été demandé par une entreprise qui n'était pas considérée comme particulièrement touchée. L'objectif n'est pas que les employeurs ayant correctement déclaré le mois d'octobre en tant que chômage économique ou force majeure ordinaire (par exemple, en cas de quarantaine) annulent systématiquement leurs déclarations des risques sociaux et les changent en force majeure « Corona ».

Chômage temporaire pour force majeure en cas de quarantaine du travailleur

Si l'un de vos travailleurs est mis en quarantaine, il doit immédiatement vous en **informer**. Si vous lui en faites la demande, il devra également vous présenter un **certificat de quarantaine**.

Pour rappel, le certificat de quarantaine est délivré par le médecin traitant au travailleur, qui en raison de sa mise en quarantaine, est apte à travailler mais n'est pas autorisé à se rendre sur son lieu de travail (*voyez notre Infolash « [Coronavirus : le certificat de « quarantaine » est officiel](#) »*).

Le certificat de quarantaine peut également avoir été envoyé à votre travailleur via le « Contact tracing ».

Chômage temporaire force majeure en cas de fermeture d'écoles

Depuis le 1er octobre 2020, votre travailleur a le droit de s'absenter du travail, sans maintien de sa rémunération :

lorsqu'un **enfant mineur** cohabitant avec lui ne peut pas fréquenter sa crèche ou ne peut pas aller à l'école parce que la crèche, la classe ou l'école à laquelle il appartient est **fermée** en raison d'une mesure visant à limiter la propagation du coronavirus ;

lorsqu'il a un **enfant handicapé** à charge, quel que soit l'âge de cet enfant, et que cet enfant ne peut pas se rendre dans un centre d'accueil pour personnes handicapées, parce que ce centre est **fermé** ou que le service ou traitement intramural ou extramural organisé ou agréé par les Communautés est temporairement **interrompu** en raison d'une mesure visant à limiter la propagation du coronavirus.

Votre travailleur maintient ce droit tant que l'enfant concerné ne peut pas retourner à la crèche, à l'école ou au centre d'accueil pour personnes handicapées.

Pour les jours d'absence, votre travailleur peut bénéficier d'**allocations de chômage temporaire pour force majeure**.

Vacances annuelles et fin d'année : quelques règles à respecter !

A défaut d'accord paritaire ou d'entreprise, la fixation des congés doit résulter d'un **accord individuel** entre vous-même et chaque travailleur.

Le travailleur ne peut donc jamais vous imposer unilatéralement la date de ses vacances. A l'inverse, vous ne pouvez pas obliger vos travailleurs à prendre des jours de vacances aux dates qui vous arrangent.



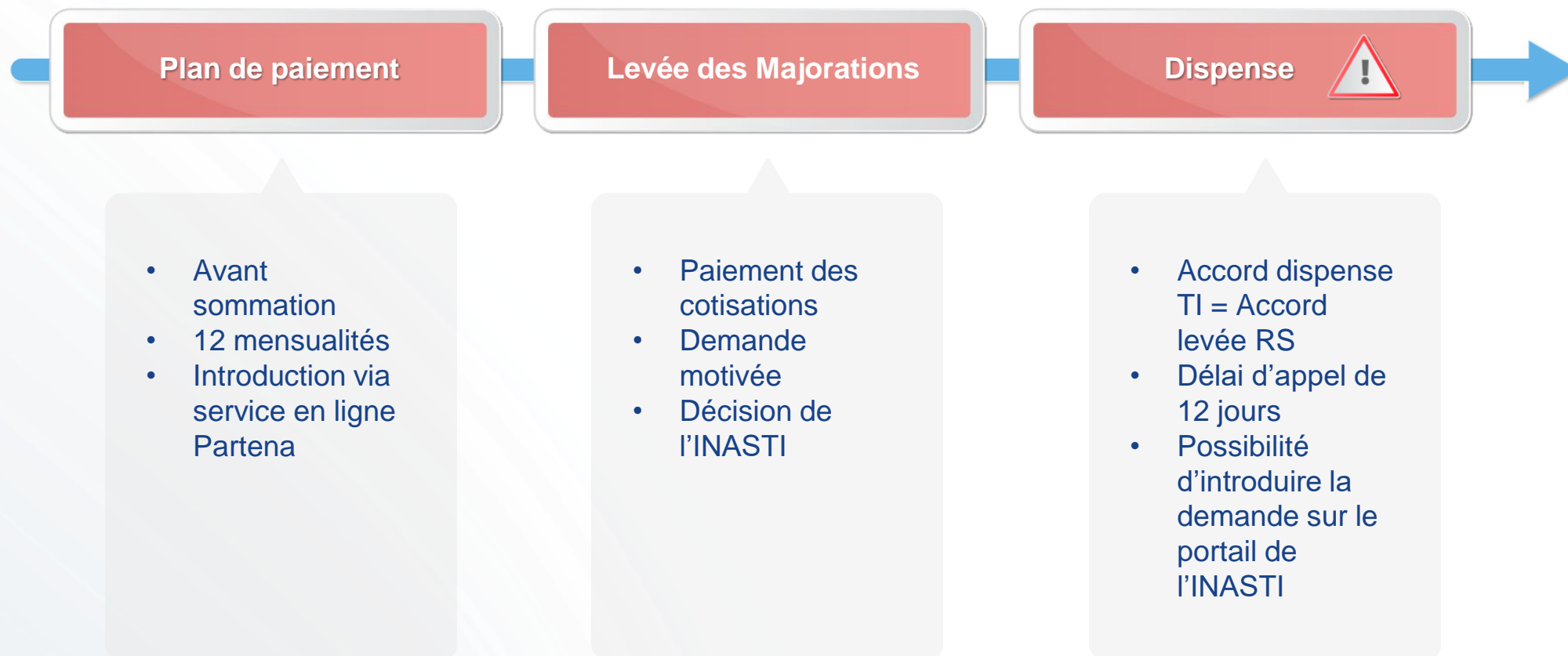
**Et en cas de
difficultés ?**

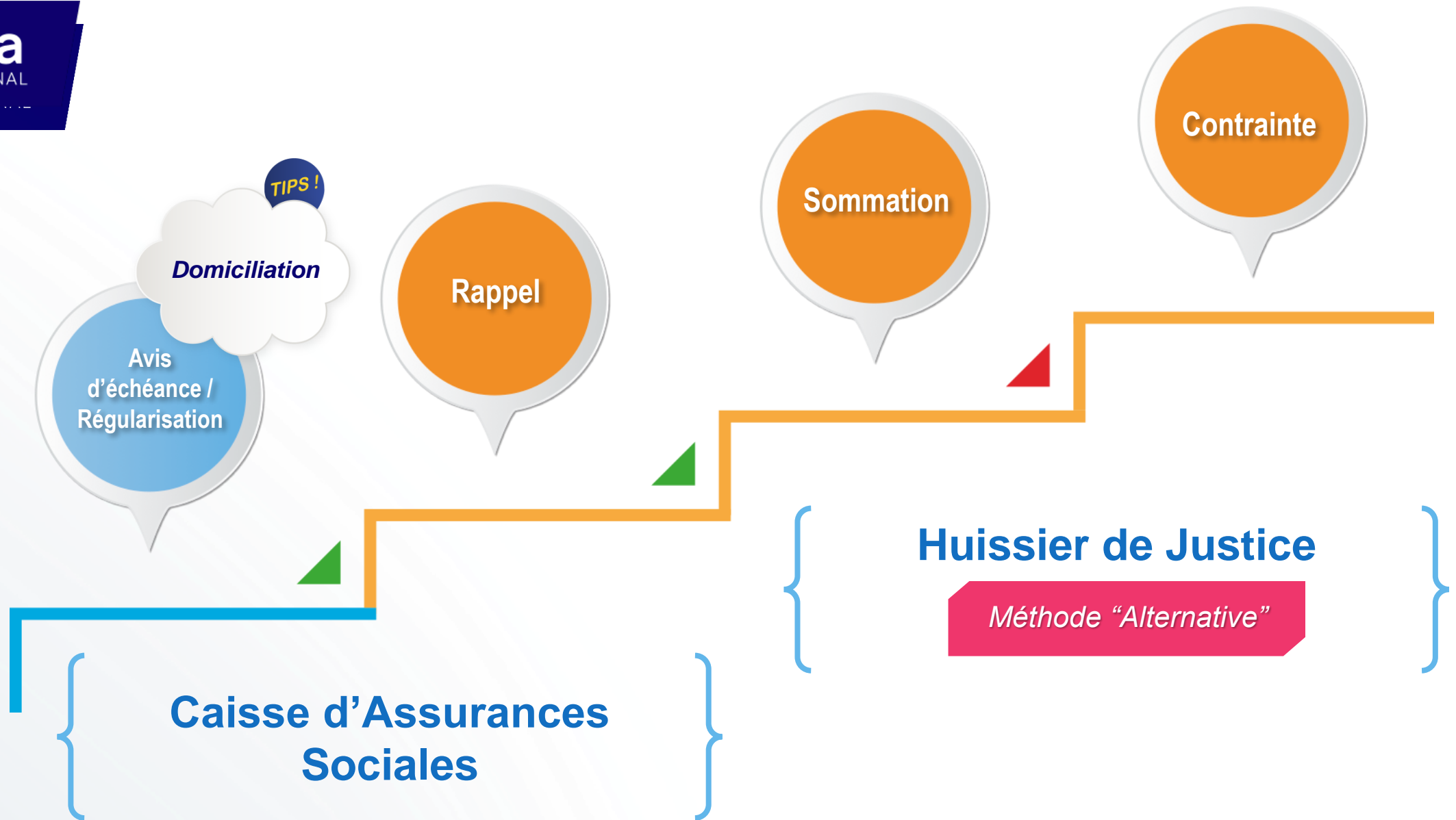
TIPS !

*Premier réflexe :
votre revenu
est-il adapté ?*

Indépendant en difficulté :

Les options “classiques”





À quoi servent les cotisations sociales

Couverture sociale	
Pension	Identique aux salariés
Indemnités maladie et invalidité	Dès le 1 ^{er} jour si plus de 8 jours au total
Allocations familiales	Identique aux salariés
Repos de maternité	12 semaines
Aide à la maternité	Titres services
Prime de naissance	Identique aux salariés
Droits passerelles	Uniquement pour les indépendants
Congés de paternité	10 jours



Partena Protect

En collaboration avec Izeo



Devenez membre Freemium

- ✓ Vous démarrez votre activité
- ✓ Vous avez moins de 30 ans
- ✓ Et affilié.e auprès de Partena Professional (ASI)
- ✓ Demandez votre code promo par mail info@izeo.be

Vos avantages

- Recouvrement de factures
- Assistance juridique de 1^{ère} ligne
- 4 protections juridiques
 - Médiation en cas de litiges commerciaux & sociaux :
 - 1x par an
 - 900€/an
 - E-réputation
 - 15000 €/sinistre
 - 5000 € de nettoyage de l'info
 - Pénale*
 - 25.000 € frais d'expert, d'avocats, de justice
 - Fiscale (bouclier fiscal)*
 - En cas de litige avec l'administration fiscale, intervention dans la phase administrative et judiciaire
 - Valable pour les revenus déclarés l'année qui suit votre année d'affiliation.

* Pas pour les membres Freemium



Être indépendant « seul maître à bord » ne signifie pas nécessairement « vivre la solitude du coureur de fond » !

Parce qu'entreprendre, diriger une entreprise, petite ou grande, c'est endosser des responsabilités, assumer des risques qui impactent d'autres que vous, mais qui vous impliquent aussi, vous et votre famille.

C'est accepter de gérer l'incertitude mais c'est aussi réaliser un projet, s'épanouir, construire l'avenir, créer son emploi et celui de nombreuses autres personnes.

Entreprendre avec les entrepreneurs








Partena Professional c'est aussi

En tant qu'affilié à la caisse d'assurances sociales Partena Professional, nous vous proposons des solutions pour vous aider à :

- **Démarrer** en tant qu'Indépendant
- **Grandir**, financer votre entreprise et pour engager votre 1^{er} collaborateur
- Vous **Protéger**, via Partena Protect
- Vous **Déplacer**, leasing à tarif préférentiel
- Vous **Inform**er, de l'information sur mesure via nos Infoflashes

Devenir client

Les avantages de Partena Protect

	4 protections juridiques		My Fleet	
Assistance juridique de 1^{ère} ligne		Recouvrement de factures		Essence à tarif avantageux

149 € par an

Code promo wowo
IZEO4WOWO

- 10%

Gratuit pour les starters de moins de 30 ans affiliés auprès de
Partena Professional Caisse d'assurances sociales

Assistance juridique de 1^{ère} ligne

Besoin d'un conseil juridique?

Vos questions sont posées à des professionnels qui vous aiguillent dans les démarches à suivre.

Si votre question nécessite un examen approfondi, question de 2^{ème} ligne, un devis sera établi.



Recouvrement de factures

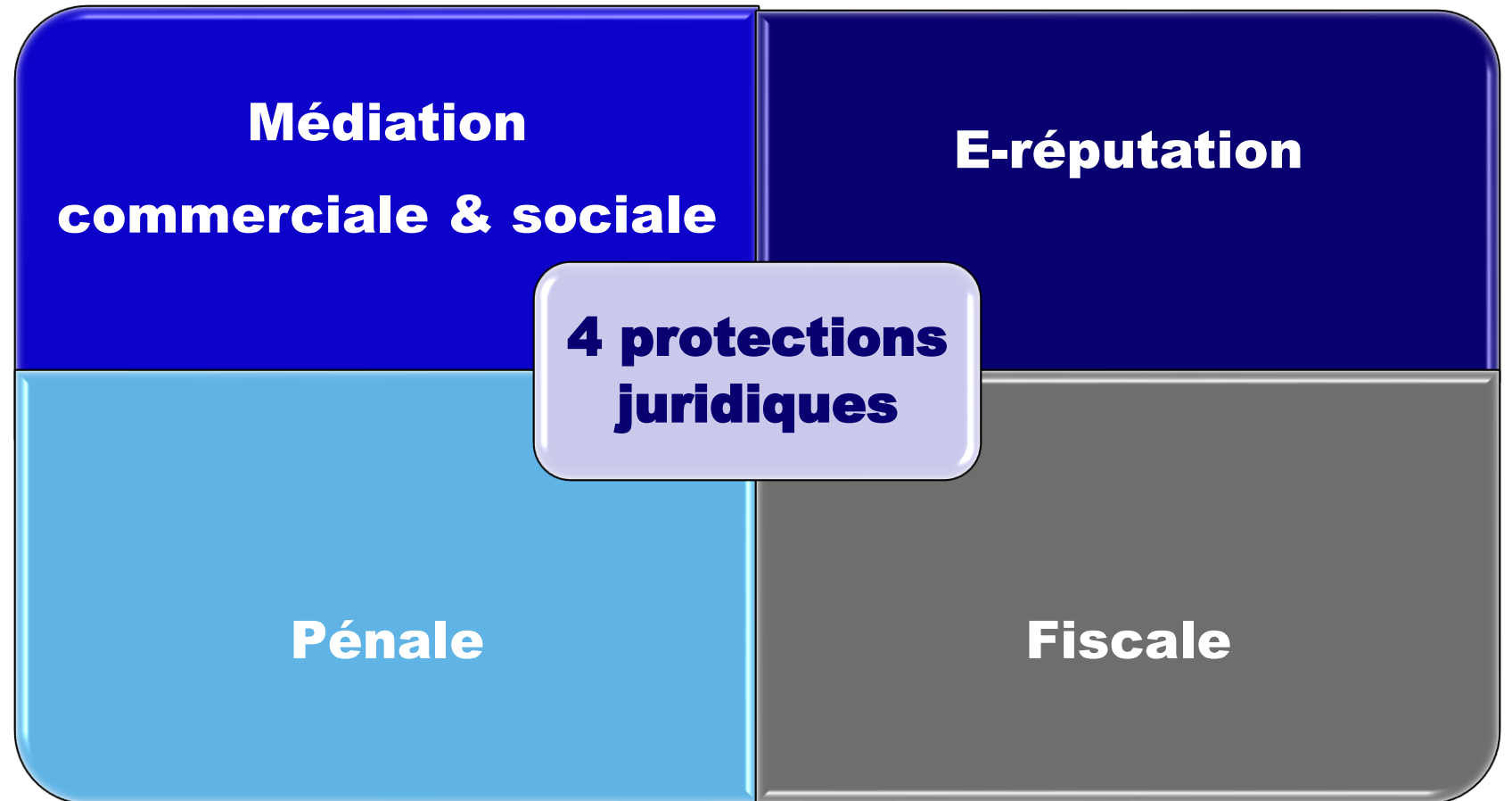
Recouvrement de factures : ne laissez plus un mauvais payeur menacer votre trésorerie !

Vous avez la possibilité de mettre en œuvre une démarche puissante de recouvrement de créance, sans engager de frais importants, et ceci dès que vous êtes confrontés à un défaut ou un retard de paiement de vos factures.

Protections juridiques



Protect



PJ Médiation

Pour les litiges sociaux et commerciaux.

Plus rapide et moins coûteux qu'un procès !

En cas de litige, vous bénéficiez, 1x par an, d'une assistance pour organiser une médiation. Les honoraires d'un médiateur agréé sont pris en charge à hauteur de 900 €, ce qui correspond dans la plupart des cas au remboursement de tous les frais à votre charge.



Protect

Votre avantage = 900€ par sinistre/par an

Pour les domaines suivants : la vente, le bail de droit commun, le bail commercial, le contrat d'entreprise, la sous-traitance et collaboration, la cession de fonds de commerce et transmission d'entreprise, la distribution commerciale, la prestation de service, le contrat de fourniture.

PJ Pénale

Vous êtes poursuivis pour des infractions non-intentionnelles aux lois, arrêtés, décrets ou règlements.

Votre responsabilité pénale en tant que dirigeant d'entreprise est de plus en plus souvent exposée.



Protect

Votre avantage = 25.000 € par sinistre et par année d'assurance.



La PJ pénale n'est pas comprise dans la package Freemium (Starter de moins de 30 ans, affilié chez Partena Professional).

PJ E-réputation

Votre e-reputation en tant que dirigeant d'entreprise est devenu un capital essentiel, mais exposé !

Si vous êtes l'objet sur internet de dénigrement, injures, calomnie, diffamation, publications de contenus préjudiciables (textes, photos, vidéos), atteinte à la vie privée ou aux données à caractère personnel.

Nous entreprenons toutes les actions curatives de nettoyage, de noyage



Protect

Votre avantage = 15.000 € par sinistre et par année d'assurance + 5.000 € pour le nettoyage/noyage des données par sinistre et par année d'assurance.



Protect

PJ Fiscale

Parce qu'un contrôle fiscal cela n'arrive pas qu'aux autres!

Vous bénéficiez d'une couverture en cas de litige avec l'administration fiscale belge en matière de revenus, soumis à l'impôt des personnes physiques ou l'impôt des sociétés, résultant d'activités professionnelles exercées en Belgique pour autant que vous soyez taxé uniquement en Belgique.

Sont assurés, la personne physique membre d'Izeo ou la personne moral de type société de management.

La couverture est acquise après 1 année calendrier d'affiliation.

Votre avantage = 6.250€ pour la phase de réclamation administrative. 20.000 € pour la phase judiciaire.

Avec un plafond maximum de 20.000 € par sinistre et par année d'assurance.



La PJ fiscale n'est pas comprise dans la package Freemium (Starter de moins de 30 ans, affilié chez Partena Professional).

Exclusions

concerne toutes les protections juridiques

Sont exclus les sinistres en relation avec :

- des faillites, concordats et aux fermetures d'entreprise ;
- des placements financiers, la détention de parts sociales ou d'autres participations ;
- la défense des intérêts du preneur d'assurance et/ou des autres personnes assurées en qualité de propriétaire de véhicules terrestre, aérien et maritime ;
- des procédures devant les tribunaux internationaux ou supranationaux.
- votre vie privée (même si les situations de la vie privée ont des conséquences sur l'activité professionnelle) en ce compris les sinistres relatifs aux régimes matrimoniaux, au droit des personnes - de la famille, le droit des successions, donations et testament ;
- la participation de l'assuré à une action de défense des intérêts collectifs de la profession ;
- les répétitions multiples, en raison de l'absence de précautions, de sinistres de même origine ;
- les associations, les associations momentanées, les participations ;
- l'insolvabilité de l'assuré ;
- le droit constitutionnel en ce compris les recours devant la Cour d'Arbitrage.

Le paiement de dommages et intérêts dus à la suite d'un sinistre ainsi que le paiement de sommes correspondant au montant des redressements, aux condamnations en principal et accroissements, amendes Civiles, pénales et administratives, intérêts, pénalités de retard, dommages et intérêts sont exclus de la garantie.

La garantie n'est pas acquise en cas de poursuites pénales pour tout fait intentionnel de l'assuré. Néanmoins pour les contraventions et délits, la garantie sera cependant acquise à posteriori s'il résulte de la décision judiciaire définitive que le fait intentionnel n'a pas été retenu.

Le paiement des amendes judiciaires, fiscales, transactionnelles, administratives et de leurs accessoires est exclu de la garantie.



Protect



Advantage

My Fleet

Des solutions de leasing opérationnel créée en partenariat avec Athlon.

Vous bénéficiez :

- d'un service complet de A à Z, incluant selon vos souhaits les assurances, un véhicule de remplacement, les pneus hiver, une carte carburant, etc;
- d'un outil en ligne pour configurer le/les véhicule(s) dont vous avez besoin;
- d'offres transparentes;
- d'un soutien financier de la part de **microStart**
- d'une facture mensuelle qui se comptabilise comme frais;
- de conseils en matière de fiscalité automobile....

Fleetpass

Bénéficiez d'une réduction de tarif sur le carburant.

Vous bénéficiez :

- d'un vaste réseaux sur le territoire belge. Vous pouvez faire le plein chez Octa+, Power, Avia, DCB, Maes, Esso, G&V, Gabriëls, Lukoil,
- d'une réduction de tarif sur le carburant,
- d'une facturation bimensuelle, toutes les dépenses sur une facture, TVA récupérable,
- d'une protection en cas d'usage frauduleux de votre carte, de perte ou de vol,
- d'un service personnalisé,
- d'une application disponible sous Android ou IOS qui vous permet de trouver les stations les plus proches et de suivre vos dépenses en carburant.

En résumé

	Membres Freemium Starters de moins de 30 ans	Affiliation IZEO classique
Assistance juridique de 1ère ligne	✓	✓
Recouvrement de factures	✓	✓
PJ Médiation	✓	✓
PJ E-réputation	✓	✓
PJ Pénale	✗	✓
PJ Fiscale	✗	✓
My Fleet	✓	✓
FleetPass	✓	✓

✗ Non couvert la 1^{ère} année

Affiliation en ligne

[Devenir membre](#)

Des questions



Bénédicte Van de Voorde

+ 32 (0)2 549 31 87

bvdv@izeo.be

Quelques liens intéressants

Site Partena Professional

<https://www.partena-professional.be/fr>

Dossier Covid 19

<https://www.partena-professional.be/fr/faq-coronavirus/independants>

Inscription infoflashes

<https://www.partena-professional.be/fr/knowledge-center/infoflashes>